

**BAREME D'HONORAIRES**

en vigueur au 20 janvier 2020

tarifs en TTC



**TRANSACTION VENTE**

	<b>Mandat amandinimmo</b>	<b>Mandat simple</b>
Parking, box, cave	1 500,00 €	2 000,00 €
<b><u>Bati à usage d'habitation ou dépendance</u></b>		
<b>Montant Net Vendeur</b>		
jusqu'à 109 999 €	5 000,00 €	7 000,00 €
jusqu'à 159 999 €	6 500,00 €	8 500,00 €
jusqu'à 189 999 €	7 500,00 €	9 500,00 €
jusqu'à 219 999 €	8 500,00 €	10 500,00 €
Jusqu'à 249 999 €	9 000,00 €	11 000,00 €
<b>A partir de 250 000 €</b>	<b>3,65%</b>	4,65%
<b>Terrains</b>	7,30%	9,30%

*Pour information, les honoraires sont à la charge des vendeurs dans le cadre de la signature d'un mandat de vente.*

*Les honoraires sont à la charge des acquereurs dans le cadre de la signature d'un mandat de recherche.*

*Les honoraires seront réglés par la comptabilité du notaire, le jour de l'acte authentique.*

**LOCATION**

Pour information les honoraires de location dûs à l'agence par le locataire, correspondent uniquement, aux prestations suivantes : visites, constitution du dossier, vérification du dossier auprès des services, signature du bail. Dans le cadre de la loi ALUR, ces honoraires sont plafonnés en fonction d'une zone géographique.

**Cesson, Vert-St-Denis, Seine-Port, Savigny, St Fargeau Ponthierry, Melun sont en zone tendue = 10 €/m<sup>2</sup>.**

Ces honoraires seront demandés au locataire le jour de l'état des lieux d'entrée, à la remise des clés.